



LES SCRAP AWARDS

Coupe de France de Scrapbooking

Concours organisé par la société GL EVENTS EXHIBITIONS OPERATIONS, Société Anonyme au capital de 57 623 648 Euros, sise 59 quai Rambaud 69002 Lyon, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 380 552 976 (ci-après « GLEX » ou « l'Organisateur »).

1. Thème – Salon – Organisateur

« Version Scrap », le salon du scrapbooking, se tiendra au Parc Floral de Vincennes du 25 au 27 septembre 2020 (ci-après le « Salon »). Cet événement met en relation les passionnés amateurs et professionnels de scrapbooking. Exposants, media, presse et visiteurs de tout niveau se rencontrent autour de divers axes : le shopping, les ateliers, les make and take, les démonstrations...

GLEX, organisateur du salon Version Scrap, a cette année décidé de challenger les passionnés amateurs de scrapbooking et ainsi leur permettre de révéler tout leur potentiel.

Le concours « Scrap Awards » (ci-après le « Concours ») aura pour but de dénicher LE ou LA meilleur(e) « scappeur(se) » de France, et sera organisé selon les conditions détaillées dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

2. Le concours – Règlement

2.a - Présentation du concours : étapes dates clés

Le concours « Scrap Awards » comporte 3 étapes de compétition.

1. Première étape : les pré-sélections

Qui ? Toutes les personnes répondant aux conditions d'éligibilité (paragraphe 2.b)

Où ? Participation à distance, par email.

Quoi ? Lors de cette première phase, chaque candidat souhaitant participer aux Scrap Awards propose sa candidature en inscrivant une photo d'une réalisation de scrapbooking de son choix (tous formats, tous supports) dans la compétition. Il aura réalisé lui-même cette création, seul.

Quand ? Une candidature ne sera prise en compte qu'après réception d'un dossier de candidature dûment complété. Toute information manquante ou incomplète entrainera la non-prise en compte de la candidature. Chaque candidat trouvera en annexe de ce Règlement le dossier de candidature (ci-après « Dossier de candidature ») à remplir et envoyer par mail à versionscrap@gl-events.com avant le **vendredi 22 mai 2020 à 23h59** (heure France métropolitaine).

Résultats ? Une analyse de chaque réalisation sera faite fin mai 2020 par le jury de cette première épreuve. A l'issue des délibérations, 15 dossiers seront retenus pour la demi-finale. Une annonce sera faite sur les réseaux sociaux du salon Version Scrap et un mail sera envoyé aux 15 dossiers sélectionnés pour leur annoncer leur sélection dans la semaine du 08 au 14 juin 2020. Seuls ces 15 candidats pourront participer à la deuxième étape des Scrap Awards.

2. Deuxième étape : la demi-finale

Qui ? Seuls les 15 candidats sélectionnés à l'issue de la première phase de présélection pourront participer à cette demi-finale.

Où ? Participation à distance, par email.

Quoi ? Nouvelle étape pour une nouvelle réalisation. Les 15 candidats auront des critères imposés qu'ils devront respecter afin de créer une nouvelle œuvre. Le thème pour cette demi-finale sera « Amitié et Partage dans le scrap ». Les couleurs autorisées seront : Blanc, Noir, Bleu et Rose (en référence au visuel Version Scrap édition 2020). Le format à respecter : 20 cm x 20 cm.

Quand ? Chacun des 15 candidats devra faire parvenir des photos **de qualité** de sa réalisation par mail à versionscrap@gl-events.com avant le **lundi 27 juillet 2020 à 23h59** (heure France métropolitaine). Attention, les photos floues ne seront pas acceptées.

Résultats ? Une analyse de chaque réalisation sera faite début août 2020 par le jury de cette deuxième épreuve. A l'issue des délibérations, seuls 3 dossiers seront retenus pour la finale. Le vote pour le point bonus sera fait sur les réseaux sociaux du salon Version Scrap dans la semaine du 17 au 23 août. Un email sera envoyé aux 3 dossiers finalistes pour leur annoncer leur sélection dans la semaine du 24 au 30 août 2020. Seuls ces 3 candidats pourront participer à la finale du concours « Scrap Awards ».

3. Troisième étape : la finale

Qui ? Seuls les 3 candidats sélectionnés à l'issue de la demi-finale pourront participer à cette finale.

Où et Quand ? Epreuve physique (en personne) sur le salon Version Scrap le samedi 26 septembre 2020, au Parc Floral de 13h30 à 16h30.

Quoi ? La finale des Scrap Awards se tiendra sur le salon Version Scrap Paris, au Parc Floral, le samedi 26 septembre 2020. Les 3 finalistes devront relever un défi en direct sur le salon : scrapper avec une boîte mystère. Les 3 candidats auront à leur disposition une boîte mystère contenant outils et matériel de scrapbooking. Ils devront alors utiliser les seuls éléments de cette boîte en respectant une liste de contraintes fournie afin de proposer un scrap harmonieux. Aucun thème ne sera imposé pour cette création.

Résultats ? Le jury, présent lors de l'épreuve délibérera sur place, à l'issue de l'épreuve. Le gagnant sera alors annoncé sur le salon Version Scrap et sur les réseaux sociaux du salon « Version Scrap ».

2.b - Eligibilité / modalités de participation

Scrap Awards est un concours ouvert à tous les passionnés de scrap amateurs remplissant deux critères : être majeur au jour de leur inscription à la première étape du concours et résider en France métropolitaine ou France d'Outre-mer. Les candidatures doivent être individuelles. Chaque candidat ne pourra proposer qu'un seul et unique projet par étape.

En cas de dépôt de plusieurs candidatures ou projets, le candidat concerné sera écarté de la compétition.

En cas de sélection pour la suite de la compétition, lieu de résidence et date de naissance seront vérifiés. Toute fraude entraînera une élimination définitive du concours.

2.c - Jury et critères de notation

Un jury regroupant divers profils de professionnels du scrapbooking aura la responsabilité des sélections et qualifications à l'issue de chacune des 3 étapes. Sauf changement dû à un cas de force majeure, le jury sera composé pour cette édition 2020 des Scrap Awards de :

- Christelle BILLE : magazine web Liberty Scrap
- Laure LEBARD : présidente association RECREATIF
- Patricia RASTELLO : animatrice ateliers scrapbooking et loisirs créatifs
- Madeleine TABARDEL : Référente secteur scrapbooking

Lors de l'étape 2 (demi-finale) un vote du public sera organisé sur la page FACEBOOK VERSION SCRAP (<https://www.facebook.com/versionscrapshow/>). Les 3 photos obtenant le plus grand nombre de likes bénéficieront d'un point supplémentaire ajouté à la note jury.

Critères d'évaluation : Pour chacune des épreuves, 4 critères de notation seront appliqués par le jury. Chacun de ces critères sera donc sur 5 points maximum, afin d'atteindre une note finale sur 20.

- Respect des consignes
- Originalité
- Esthétique

- Technique

2.d - Fournitures et coût des réalisations

Le matériel et autres éventuels coûts associés à la réalisation du projet pour les première et deuxième étapes sont à la charge du candidat, qui est libre de choisir les marques et produits qu'il souhaite utiliser.

Lors de la troisième étape (soit la finale, sur le salon Version Scrap), le matériel sera fourni et pris en charge par l'organisateur sur place. Les candidats ne seront pas autorisés à utiliser leurs propres produits et matériel.

2.e - Obligations des finalistes

Avant toute inscription à la première étape du concours, chaque candidat s'assurera d'être disponible le samedi 26 septembre 2020. Chaque candidat s'engage à être présent physiquement sur le salon Version Scrap Paris 2020 en cas de sélection pour la finale.

4. Récompenses :

4.a – L'ensemble des candidats :

L'ensemble des candidats auront la possibilité d'être exposés sur Version Scrap Paris 2020. Un espace d'exposition en libre affichage sera dédié aux candidats du Concours. Les candidats souhaitant exposer leurs réalisations sont invités à les accrocher eux-même sur le mur prévu à cet effet lors de leur venue sur le salon « Version Scrap ». Un système d'accroche facile sera disponible sur place.

Les candidats souhaitant récupérer leurs réalisations sont également invités à les retirer eux-même sur ce même espace dédié. Aucun retour par envoi postal ne sera géré par l'Organisateur. Toute réalisation restant accrochée à l'issue du salon « Version Scrap » 2020 sera considérée comme ne souhaitant pas être récupérée par le candidat propriétaire de la réalisation.

4.b - Les 15 pré-sélectionnés :

Les 15 candidats de la deuxième épreuve auront la possibilité d'être exposés sur Version Scrap Paris 2020. L'œuvre exposée sera celle réalisée dans le cadre de la deuxième étape.

Le candidat devra dans ce cas prendre à sa charge l'envoi postal de sa réalisation. Celle-ci devra être postée à l'adresse suivante avant le 1^{er} septembre 2020 (caché de la poste faisant foi).

*GL Events Exhibitions Opérations
Salon Version Scrap – Scrap Awards
395 bis rue du Général de Gaulle
59700 Marcq-en-Barœul*

S'il souhaite que sa réalisation lui soit renvoyée après le salon, le candidat indiquera dans son courrier l'adresse à laquelle il souhaite que la réalisation lui soit renvoyée.

Les frais de renvoi postal (enveloppe + coût du timbre, selon envoi par courrier simple) des réalisations seront pris en charge par l'organisateur.

Les 15 candidats gagneront également 1 invitation pour 2 personnes pour la soirée Ventes Privées organisée par « Version Scrap » le jeudi 24 septembre 2020 de 18h à 20h30. Cette invitation sera envoyée sur l'adresse email indiquée dans le dossier de candidature et ce, suite à l'annonce des résultats à l'issue de la deuxième épreuve.

4.c - Les 3 finalistes :

Les 3 finalistes se verront remettre un lot cadeau contenant matériel et produits de scrapbooking. Cette remise des lots se fera à l'issue des résultats de la finale du Concours le samedi 26 septembre 2020.

4.d - Le gagnant :

Outre le lot de produits remis en tant que finaliste, le gagnant se verra également offrir ses frais de séjour pour se rendre sur le salon Version Scrap de l'édition suivante, en 2021. Ce pack séjour valable pour 1 personne comprend : transport aller-retour depuis sa ville de résidence (en France métropolitaine ou d'Outre-mer), logement 2 nuits avec petits-déjeuners, invitation à la soirée Ventes privées + ticket d'entrée 1 jour. Les modalités précises de ce séjour seront convenues entre l'organisateur et le lauréat en amont de l'édition 2021.

Seul le gagnant pourra bénéficier de cette dotation lors de l'édition 2021, cette dotation ne pourra être cédée à une tierce personne.

Lors de sa venue sur Version Scrap 2021, s'il le souhaite, le lauréat de l'édition 2020 du concours pourra symboliquement remettre son titre au lauréat de l'édition 2021.

5. Conditions générales

5.a - Accord de confiance et de loyauté

Les candidats s'engagent à respecter l'organisation du concours, les candidats et la décision du jury quel que soit le résultat.

5.b - Communication des lauréats

Les candidats seront autorisés à communiquer sur leurs réalisations et le Concours sur leurs supports de communication personnels (par exemple : pages ou profils personnels sur les réseaux sociaux), dès lors que cette communication est faite dans des conditions loyales vis-à-vis des autres candidats et de l'organisateur.

Si le candidat exerce une activité professionnelle liée au scrapbooking et souhaite communiquer sur sa participation au Concours à des fins publicitaires, il devra en demander l'autorisation préalable à l'Organisateur.

5.c - Droit d'image

Chaque candidat autorise expressément l'Organisateur à utiliser toutes prises de vue représentant sa (ses) réalisation(s) effectuée(s) dans le cadre du Concours, pour sa propre promotion exclusivement, et ce quel qu'en soit le support.

Plus généralement, chaque candidat autorise l'Organisateur, qui se réserve le droit à titre de référence commerciale et pour les besoins de sa propre promotion ainsi que celle du Salon et du Concours, à reproduire et diffuser tout ou partie des photographies et/ou vidéos représentant le candidat, ainsi que ses réalisations sur tous supports matériels et dématérialisés notamment dans son catalogue groupe, sa brochure institutionnelle, sa documentation commerciale, ses parutions presse et publicitaires, ses sites Internet, ses pages créées sur les réseaux sociaux ou sur des applications smartphones et toutes autres formes/format de publication en France et à l'étranger pendant une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date du Concours.

À ce titre, le candidat déclare et garantit qu'il est le titulaire exclusif des droits attachés aux éléments visés ci-dessus et qu'il dispose donc de tous les droits et autorisations nécessaires à l'autorisation d'exploitation consentie à l'Organisateur, à défaut de quoi il est invité à en prévenir expressément l'Organisateur ou à la relever indemne de tous les recours qui pourraient être soulevés à l'occasion de l'exploitation des droits ci-dessus énumérés.

Le candidat renonce à toute rémunération de ce chef. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des prises de vue ne devront pas porter atteinte à son image et/ou à sa réputation.

5.d - Données personnelles

Les données personnelles collectées auprès des candidats dans le cadre du Concours sont destinées exclusivement à l'Organisateur aux fins d'organisation du Concours, de désignation des lauréats et de remise des prix.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (dit « RGPD »), tout candidat dispose d'un droit d'information, d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant qu'il peut exercer par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante : dpglex@gl-events.com.

Les données personnelles des candidats seront conservées pour une durée de 2 ans à compter de la fin du Concours.

Par conséquent, tout Candidat a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou obsolètes.

Les candidats sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer et recevoir leur prix (à défaut, la participation sera considérée comme nulle) et qu'elles ne sont communiquées qu'à l'Organisateur. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de

suppression des données les concernant avant la fin du Concours seront réputées renoncer à leur participation dans la mesure où l'acheminement des données sera rendu impossible.

L'intégralité des informations relatives aux traitements des données personnelles du Candidat figure dans le document Politique de confidentialité accessible via le lien suivant : <https://paris.version-scrap.com/mentions-legales/>.

5.e – Modifications du Règlement - Responsabilité

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contestation de la part des lauréats, ni à une demande de remplacement ou d'échange pour quelque cause que ce soit.

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, il était amené à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Toute fraude ou non-respect du Règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, l'Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

5.f – Acceptation du Règlement

Le candidat déclare avoir pris connaissance du présent Règlement.

Le simple fait de participer au Concours implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement et des consignes mentionnées dans le présent Règlement, ainsi que l'arbitrage de l'Organisateur, qui sera seul souverain pour trancher, dans le respect des lois, toute question relative à l'application et/ou l'interprétation du présent Règlement.